A BOUGE À SENEFFE





Joncret, le coordinateur de la Maison de quartier.

Au sein de cette structure, plusieurs activités, dont certaines récurrentes, sont organisées. « Elles répondent aux besoins et aux attentes des personnes. Notre but est d'assurer le bien-être physique et moral. Le plaisir est au centre de ces ateliers ». Les animations proposées sont donc très variées. Il y a notamment l'atelier danse, organisé avec l'association « Hainaut Seniors », qui a lieu chaque lundi de 13h30 à 16h. Chaque jeudi, l'atelier gym douce se tient de 11h à 12h. Et pour clôturer la semaine, une activité marche nordique se déroule le vendredi après-midi. Une nouvelle activité chant débutera bientôt.

Deux fois par mois, un repas copieux est organisé. Pour la somme de 7 euros, il est possible de savourer un repas (soupe, plat, dessert, café). Chaque lundi midi a lieu le repas « détente » : « Il est composé d'une soupe et de tartines au beurre à prix démocratique (1 euro) permettant aux personnes de se retrouver ».

Environ six fois par an, des voyages sont organisés en Belgique. Outre ces activités, il y a également les lectures vivantes qui honorent la mémoire, l'organisation de visites des résidences de l'entité de Seneffe pour personnes âgées, et également un atelier « jeux de société », chaque dernier mardi après-midi du mois.

Cette structure n'existerait pas sans le soutien de bénévoles. Un appel est donc lancé. Pour les personnes intéressées, veuillez contacter Francis Joncret, sur son gsm (0476/96.77.14) ou son adresse mail : <u>fjoncret@seneffe.be</u>

Maison de quartier, place Albert 1er, 1, 7181 Arquennes



UNE GESTION DIFFÉRENCIÉE POUR ÉVITER LES PESTICIDES

ans nos paysages ruraux, à l'approche du printemps, nous remarquons, la présence de mauvaises herbes. Le traitement de celles-ci ne peut plus s'effectuer comme auparavant. En effet, la législation wallonne limite l'usage des pesticides. Il est notamment interdit de pulvériser des herbicides sur les pelouses, pieds d'arbres, parterres du domaine public ainsi que tout pesticide (herbicide, insecticide, fongicide...) sur des zones pavées, tarmac, graviers reliées à un filet d'eau ou à une surface d'eau.

a maison de quartier Paul Colinet est un espace

qui rassemble, notamment à travers ses activi-

tés. Elle est accessible à tous les habitants de

l'entité seneffoise sans exception. Même si elle

est destinée prioritairement aux Seniors, rassem-

bler plusieurs générations est un des objectifs de

« Lors du repas de Noël, nous avions organisé une

rencontre sur le thème de la musique et de la danse

entre des seniors et des jeunes de l'Asbl Chamase,

âgés de 8 à 10 ans. C'était assez émouvant de voir

chaque jeune inviter une personne âgée pour dan-

ser. C'était un moment convivial », confie Francis

cette organisation.

En 2019, l'utilisation de ce type de produit sera totalement interdite sauf pour les chardons, les rumex et les plantes invasives.

Ces nouvelles normes constituent un nouveau défi d'envergure. Pour y parvenir, une désherbeuse mécanique a été acquise et va être mise à la disposition des services communaux. 5 saisonniers vont être engagés pour renforcer les équipes d'entretien.

Au-delà de ces moyens, c'est une véritable politique qui est mise en place pour conserver un cadre idyllique tout en limitant l'usage des pesticides. La gestion différenciée est une des clés pour résoudre ce problème. Elle a pour principe d'adapter les traitements et la tolérance aux mauvaises herbes en découpant le territoire communal. Ainsi, les zones plus naturelles seront traitées différemment des zones plus citadines. Un travail en amont sera également effectué. Les nouveaux aménagements communaux seront pensés dans le but de s'adapter au mieux à ces règles.

Les citoyens sont également tenus de respecter les mêmes règles pour l'entretien de leurs trottoirs. En effet, le règlement de police stipule que, même s'ils appartiennent au domaine public, l'entretien des trottoirs est de leur responsabilité.

Ces nouvelles pratiques changent nos habitudes et parfois notre paysage, mais elles ont un but noble, préserver notre environnement pour les futures générations seneffoises. En effet, les dégâts provoqués par les pesticides, maladies et atteintes à la biodiversité ne sont plus à prouver. Ensemble, nous pouvons atteindre cet objectif, grâce à votre compréhension et votre aide.



RÉAMÉNAGER LES CIMETIÈRES DANS LE RESPECT DES DÉFUNTS



epuis 2011, il n'y a plus de place dans les cimetières d'Arquennes et de Feluy. La commune doit donc réagir et les réorganiser afin d'en créer de nouvelles pour permettre à chaque citoyen de reposer là où il le souhaite. Et à ses proches, de pouvoir honorer sa mémoire dans le meilleur cadre possible.

Dans ce contexte, identifier précisément chaque ayant droit des défunts s'est avéré nécessaire. C'est pour cette raison, qu'un peu avant la Toussaint, des affiches ont été apposées au pied de certaines tombes, afin de nouer un contact avec un interlocuteur. Les proches doivent donc se manifester auprès des services communaux, si elles désirent renouveler la concession. Cette année, cette opération a été mise en place pour les cimetières de Feluy, de Petit-Roeulx, d'Arquennes et partiellement de

La réorganisation du cimetière de Feluy est en cours et a déjà permis la création de 50 à 60 nouvelles places.

La réorganisation des autres cimetières suivra.

Lorsqu'une personne décède, plusieurs possibilités s'offrent aux proches. Outre l'incinération, elles peuvent opter soit pour une concession en pleine terre de 10 ans, soit pour une concession en caveau de 30 ans. Ces deux premières catégories sont renouvelables. A l'inverse des terres communes, qui elles sont mises en place pour une durée définitive de 5 ans. Depuis quelques années, les concessions à perpétuité ne sont plus autorisées comme auparavant. Pour celles qui ont été établies précédemment, une demande de renouvellement peut être obtenue. Pour toutes demandes de concessions, il est nécessaire de s'adresser au service population-état civil.

Une attention particulière a été portée aux sépultures historiques, chacune étant évaluée avec l'aide de la Région wallonne. Si ces monuments ne sont pas entretenus par les particuliers, ce sera effectué par la commune.